

Chambre de métiers et de l'artisanat région Guyane

Organisme Consulaire
41 LOTISSEMENT ZONE ARTISANALE GALMOT,
97300 CAYENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS *Exercice clos le 31 décembre 2025*

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT REGION GUYANE
41 LOTISSEMENT ZONE ARTISANALE GALMOT,
97300 CAYENNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 juin 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme consulaire **COMPRENANT LES COMPTES DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT REGION GUYANE AINSI QUE CEUX DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'organisme consulaire à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves

L'analyse des procédures de contrôle interne fait ressortir un niveau de procédures qui demeure encore perfectible. En l'état, les procédures doivent être renforcées dans des domaines clés, tels que la gestion des recettes, la trésorerie, les immobilisations, la justification des modalités de ventilation des charges communes.

Concernant les immobilisations, la procédure de réalisation de l'inventaire est à parfaire. Ces faits ne permettent pas d'avoir une assurance suffisante sur les assertions de réalité et d'exhaustivité des éléments d'actifs. Le corollaire est également une absence de données sur les subventions d'investissement, compte tenu de la déperdition d'informations au fil des années.

En ce qui concerne les produits, les procédures relatives à l'évaluation, à l'exhaustivité et à la séparation des exercices doivent également être renforcées.

Des régularisations significatives ont ainsi été enregistrées sur les deux exercices précédents afin de solder certains comptes non mouvementés depuis plusieurs années notamment les comptes clients.

Toutefois, des positions comptables doivent toujours faire l'objet d'une meilleure justification.

Des réserves de même nature avaient été formulées au titre de l'exercice précédent.

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposé dans la note « Changement de réglementation du Plan Comptable Générale (PCG) » en page 6 ; « Engagement en matière de pensions et retraites » et « Continuité d'exploitation » en page 8 de l'annexe ; « Provision pour congés payés » et « Subventions d'investissements » en page 10 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisme consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisme consulaire ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisme consulaire.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme consulaire à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cayenne
Le 25 juin 2026
Pour CAPAUDIT
Naïl BOUCHAUT
Commissaire aux Comptes Associée



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	90 846	83 485	7 361	13 576
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	357 723		357 723	357 723
	Constructions	6 804 302	6 161 040	643 262	726 487
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 251 143	1 085 161	165 982	106 927
	Autres immobilisations corporelles	2 183 306	1 899 006	284 301	351 849
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours	63 684		63 684	63 684
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 604		4 604	1 004
	TOTAL (I)	10 755 608	9 228 691	1 526 916	1 621 250
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 353		1 353	
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 292 516	1 109 160	183 356	142 857
	Autres créances	605 420	52 459	552 961	899 982
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	417 475		417 475	199 905
	Charges constatées d'avance	25 514		25 514	24 645
	TOTAL (II)	2 342 279	1 161 619	1 180 660	1 267 389
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	13 097 887	10 390 310	2 707 576	2 888 639

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	24 392	24 392
	Fonds propres complémentaires		723 000
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(5 025 863)	(4 787 670)
	Excédent ou déficit de l'exercice	(157 501)	(237 515)
	Situation nette (sous-total)	(5 158 972)	(4 277 794)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	2 213 785	3 092 414
	Provisions réglementées		
Total I		(2 945 187)	(1 185 380)
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
Total II			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		38 415
	Fonds dédiés		
Total III			38 415
Provisions	Provisions pour risques	1 721 033	1 646 033
	Provisions pour charges	79 158	81 691
Total IV		1 800 192	1 727 724
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	7 151	5 566
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	665 593	607 961
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2 796 378	1 620 409
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	98 372	73 944
	Produits constatés d'avance	285 077	
Total V		3 852 572	2 307 880
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		2 707 576	2 888 639

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		60
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 535 921	1 722 086
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	390 037	(56 295)
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	166 779	144 882
	Utilisations des fonds dédiés	38 415	135 780
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	732 769	762 979
	Autres produits	37 649	5
Total des produits d'exploitation		2 901 571	2 709 497
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	28 861	26 659
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	614 143	566 583
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	130 253	127 667
	Salaires	1 366 711	1 417 970
	Cotisations sociales	543 088	587 095
	Dotation aux amortissements et dépréciations	228 881	230 832
	Dotation aux provisions	75 000	31 656
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	73 834	42 233
Total des charges d'exploitation		3 060 772	3 030 696
RESULTAT D'EXPLOITATION		(159 201)	(321 200)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(159 201)	(321 200)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		1 700	6 280
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			1 700	6 280
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			1 700	6 280
RESULTAT COURANT avant impôts			(157 501)	(314 920)
	Produits exceptionnels			123 021
	Charges exceptionnelles			45 616
RESULTAT EXCEPTIONNEL				77 404
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			2 903 271	2 838 798
TOTAL DES CHARGES			3 060 772	3 076 313
EXCEDENT ou DEFICIT			(157 501)	(237 515)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du référentiel comptable applicable aux CMA, publié en décembre 2012.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 707 576 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 903 271 euros** et un total **charges** de **3 060 772 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-157 501 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

L'objet principal de la CMA (Chambre de métiers de l'Artisanat de Guyane) est d'être l'organe de gestion et de représentation des intérêts des artisans auprès des pouvoirs publics.

Accompagner le cycle de vie de l'entreprise : De la création/reprise à la transmission, en passant par le développement numérique ou écologique.

Tenir le Registre National des Entreprises (RNE) : Elle assure la gestion administrative des dossiers des artisans de sa région (ce qui remplace l'ancien Répertoire des Métiers).

Délivrer les titres de qualification : C'est elle qui attribue les titres d'« Artisan » ou de « Maître Artisan », garantissant le savoir-faire auprès du public.

La CMA a également un CFA (Centre de formation des apprentis). Ce CFA a plusieurs activités:

Ingénierie pédagogique : Création de programmes de formation adaptés aux besoins réels du marché du travail local.

Gestion des diplômes : Préparation aux diplômes d'État (CAP, Bac Pro, Mention Complémentaire) et aux titres spécifiques à l'artisanat (Brevet de Maîtrise, Brevet Technique des Métiers).

Mise en relation : Elle joue le rôle de pivot entre les jeunes (ou adultes en reconversion) et les entreprises à la recherche d'apprentis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Changement de réglementation du Plan Comptable Générale (PCG):

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique les dispositions du nouveau Plan Comptable Général issues du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Les comptes de l'exercice ont été établis conformément à cette nouvelle réglementation, avec les adaptations nécessaires de la nomenclature comptable et de la présentation des états financiers. Il s'agit notamment du reclassement de produits et charges exceptionnels en produits et charges d'exploitation

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Continuité d'exploitation:

L'établissement des comptes annuels selon le principe de continuité d'exploitation se justifie par les hypothèses retenues par la direction, notamment liées à la maîtrise de la masse salariale . Toutefois, le niveau élevé d'endettement et les résultats déficitaires des derniers exercices font peser une incertitude significative susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation.

Faits marquants de l'exercice:

Démission de monsieur Joël SUNTHER, directeur du CFA, au 31/01/2025

Démission de madame Luciana-Dona ALFRED, chargée de mission auprès de la Présidente, au 31/01/2025

Départ à la retraite de madame Clémence CLAUDE eu 1^{er} septembre 2025

Signature de la convention avec la CTG

Signature du renouvellement de la convention avec ERASMUS+ en août 2025

Signature de la convention avec l'URSSAF en octobre 2025

Réception du matériel de pâtisserie financé par l'OPCO EP

Diverses rencontres entre le bureau de la CMAG et les différents partenaires (CGSS, CMA France, Préfecture, DGFIP) concernant la situation financière de la structure et les différentes pistes de solutions possibles.

Faits marquants postérieurs à la clôture:

Réunion entre le bureau de CMA de Guyane et la présidence de CMA France en Juin 2026, sur la possibilité d'une aide financière liée à l'approuement des dettes sociales et fiscales

Courrier de l'expert-comptable sur les difficultés financières importantes et la situation de cessation de paiement

Engagement en matière de pensions et retraites:

Le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite repose sur l'ancienneté des salariés, traduite en points. Avec une valorisation de **5,60 € le point**, l'engagement total provisionné par la structure atteint **79 158 €** pour cet exercice.

Les trois rémunérations les plus élevées:

Nous portons à votre connaissance le montant global des rémunérations et avantages en nature des trois personnes salariées ayant perçu les plus hautes rémunérations au cours de l'exercice.

Ce montant s'élève à 179 397 € bruts annuels.

La présidente et le trésorier sont rémunérés.

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 22 100 euros.

Effectif moyen:

CMARG

Cadres 4

Non cadres 4

TOTAL CMA: 8

CFA

Cadres 12

Non cadres 8

Vacataire: 17

TOTAL CFA: 37

TOTAL CMA + CFA cadres: 16

TOTAL CMA + CFA non cadres: 12

TOTAL CMA + CFA vacataires: 17

TOTAL EFFECTIF : 45

Chiffre d'affaires et subventions:

EXAMENS TAXIS	19 721,00
FORMATION MODULAIRE DE COURTE	42 396,50
Prestation contrat Apprentissa	1 414 778,01
Prestation Opco premier équipe	33 281,92
Factures à établir OPCO	20 302,44
FOIRES - EXPOSITIONS	600
AUTRES PRODUITS	4 840,98
ACTIONS ECONOMIQUES-CTG	225 000,00
SUBVENTION ERASMUS	42 396,50
TAXE POUR FRAIS CHAMBRE DE MET	639 821,00
REDEVANCES REPERTOIRE METIERS	69 985,00
RED. REPERT. METIERS REVERS. I	22 963,38
TOTAL	2 536 302,23

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Résultats détaillés par établissement:

Résultat CFA	- 154 822
Résultat CMA	- 2679
Total Résultat	- 157 501

Provision pour congés payés:

La provision sur congés payés est calculés sur les nombres de jours suivi sur un fichier externe au logiciel de paie. Le compteur de congés payés ne correspond pas au nombre réel de jours de congés payés du.

Subventions d'investissements:

Le suivi des subventions d'investissements sont tenus sur un tableau pour lesquels, toutes les conventions n'ont pas été retrouvés. Une cacule forfaitaire a été retenu. Il s'agit de la même méthode que les années antérieures.

Une créance liée à une subvention d'investissement de **361 500 €** a été identifiée. La subvention initiale, d'un montant de **723 000€**, avait été comptabilisée au compte **10241000**. Cette écriture a fait l'objet d'une extourne, l'investissement correspondant n'ayant jamais été réalisé. Dans ce contexte, un risque de reversement de **361 500 €** est identifié et présentés en dettes. Cette régularisation est sans impact sur le résultat de l'exercice puisqu'aucune quote-part de subvention d'investissement n'ayant été comptabilisée en résultat.

Une créance liée à une subvention d'investissement de **180 250 €** a également été identifiée. Une première subvention d'investissement d'un montant de **721 000€**, comptabilisée au compte **13102006**, a été extournée, l'investissement correspondant n'ayant jamais été réalisé. Cette situation fait apparaître un risque de reversement de **540 700 €**, présentés en dettes potentielles. Cette régularisation est sans impact sur le résultat de l'exercice puisqu'aucune quote-part de subvention d'investissement n'ayant été comptabilisée en résultat.

Aussi, une subvention d'investissement de **516 567€**, également comptabilisée au compte **13102006**, a fait l'objet d'une extourne pour la parie de la subvention non versée, soit **129 141.75€**. Selon les informations communiquées par le service comptable, l'investissement correspondant aurait été réalisé. Le service comptable est en cours d'identification des investissements réalisés. Cette situation est sans impact sur le résultat de l'exercice, aucune quote-part de subvention d'investissement n'ayant été comptabilisée en résultat.

Détails des provisions pour litige:

PROVISIONS DETTES CGSS	1 219 519,72
REVERSEMENT SUB CNES	4 461,59
REVERSEMENT SUBVENTION	465 396,00
PROVISION RISQUE IMMO EN COURS	31 656,00

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

TOTAL	1 721 033,31
--------------	---------------------

Détails des reprises aux provisions pour créances clients:

CREANCES OPCO	134 312,46
SUBVENTION FSE	23 634,38
REPRISE PROVISION CREANCES	157 946,84

Détails des produits à recevoir:

CTG Subvention à recevoir	12 324,00
Subvention ASP	8 750,00
Subv/invest Opco	55 203,21
Facture à établir - Prestation	30 302,44
CTG - Subvention d'exploitaiton	450 000,00
Autres produits à recevoir	3 828,00
TOTAL	560 407,65

Détails des charges à payer:

DETTES PROV. CONGES A PAYER CHARGES	19 986,50
DETTES PROV. CONGES A PAYER	59 714,27
SUBV EQUIP. ETAT CFA A RECEVOI	361 500,00
SUBV. EQUIPEMENT REGION	540 750,00
SUBV TRANS ECO A REMBOURSER	11 647,00
ACOMTPE SUB A REVERSER	40 632,90
ETAT CHARGES A PAYER	67 806,30
TAXES SUR SALAIRES ST/NST	4 279,87
TAXES A LA FORMATION CONTINUE	52 830,54
TRESOR PUBLIC TAXES FONCIERES	657 078,00
FACTURE A ETABLIR FOURNISSEURS	90 344,83
TOTAL	1 606 452,01

Engagement financiers données et reçus:

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

- Néant

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 604		4 604
	Clients, usagers douteux ou litigieux	1 109 160	1 109 160	
	Autres créances clients, usagers	183 356	183 356	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	224	224	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	526 277	526 277	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	78 919	78 919	
	Charges constatées d'avance	25 514	25 514	
	TOTAL DES CREANCES	1 928 055	1 923 451	4 604
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	7 151	7 151		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	665 593	665 593		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	61 104	61 104		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	995 544	995 544		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 739 730	1 739 730		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	98 372	98 372		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	285 077	285 077		
	TOTAL DES DETTES	3 852 572	3 852 572		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	90 846					90 846
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 846					90 846
CORPORELLES	Terrains	357 723					357 723
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	6 794 537		9 765			6 804 302
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 150 401		100 742			1 251 143
	Instal., agencement, aménagement divers	1 776 602		6 615		1 463	1 781 754
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	397 939		3 614			401 553
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	63 684					63 684
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 540 885		120 736		1 463	10 660 158
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 004		3 600			4 604
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 004		3 600			4 604
TOTAL		10 632 735		124 336		1 463	10 755 608

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			77 269	6 215		83 485
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			77 269	6 215		83 485
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			6 068 050	92 990		6 161 040
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 043 474	41 687		1 085 161
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 477 773	58 236		1 536 009
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			344 919	18 078		362 997
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			8 934 215	210 992		9 145 207
TOTAL				9 011 485	217 207		9 228 691

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		79 158		79 158
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	1 727 724	75 000	81 691	1 721 033
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 727 724	154 158	81 691	1 800 192
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	1 242 432	1 040	134 312	1 109 160
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	71 759	4 334	23 634	52 459
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		1 314 192	5 374	157 947	1 161 619
TOTAL GENERAL		3 041 916	159 532	239 638	2 961 811
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			86 674	166 779	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	747 392			723 000	24 392
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(4 787 670)	(237 515)		677	(5 025 863)
Excédent ou déficit de l'exercice	(237 515)	237 515		157 501	(157 501)
Situation nette	(4 277 794)			881 179	(5 158 972)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 092 414		98 638	977 267	2 213 785
Provisions réglementées					
TOTAL	(1 185 380)		98 638	1 858 446	(2 945 187)

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Etat exprimé en euros							
Subventions d'exploitation	38 415		38 415				
CTG							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	38 415		38 415				

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			25 514
Divers		25 514	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			25 514

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Subvention CTG 2025-2026 Subvention ERASMUS 2025-2026		225 000 60 077	285 077
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			285 077